

Séance extraordinaire du 15 juillet 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quinzième jour du mois de juillet deux mille quinze à seize heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Guy Dumoulin et Pierre Lainesse.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-07-44

Période de questions

Six personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2015-07-45

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 6 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-46

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 30 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 juin 2015 est déposé.

CV-2015-07-47

Demande de dérogation aux normes du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*

Document d'aide à la décision DG-2015-188

Cette affaire n'est pas prise en considération.

CV-2015-07-48

Attribution du contrat pour la collecte et le transport des matières compostables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-011-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer, pour la Ville, le contrat pour la collecte et le transport des matières compostables pour la Ville et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (appel d'offres 2015-50-47), projet A (durée cinq ans, option H10), à Services matrec inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 052 741 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans dont le montant sera indexé pour les années subséquentes, conformément au devis et à sa soumission.

D'attribuer, pour la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, le contrat pour la collecte et le transport des matières compostables pour la Ville et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (appel d'offres 2015-50-47), projet B (durée cinq ans, option H5), à Services matrec inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 50 591,36 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans dont le montant sera indexé pour les années subséquentes, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-49

Attribution du contrat pour la construction d'une passerelle en bois sur pieux d'acier dans la tourbière de la Grande plée bleue

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-088](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la construction d'une passerelle en bois sur pieux d'acier dans la tourbière de la Grande plée bleue, (appel d'offres 2015-50-64)

à Construction BLS inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée au montant indiqué au rapport de la Direction de l'approvisionnement, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-50

Entretien des percées des années précédentes relatives aux percées visuelles sur le fleuve Saint-Laurent

ATTENDU l'importance de redonner la vue sur le fleuve Saint-Laurent, tout en protégeant les milieux naturels existants;

ATTENDU que des travaux ont été entamés en 2014 pour établir certaines percées visuelles à cet effet;

ATTENDU le besoin d'encadrer les demandes de percées visuelles dans une approche globale d'intervention ;

ATTENDU que la Ville a donné un mandat pour élaborer un guide afin d'encadrer les nouvelles percées visuelles et d'entretenir celles des années précédentes;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De mandater la Direction des infrastructures pour qu'elle prenne les moyens nécessaires pour amorcer les travaux relatifs aux percées visuelles sur le fleuve Saint-Laurent et pour assurer un entretien adéquat de ces percées en procédant aux travaux de la première phase d'ici le 30 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-51

Attribution du contrat pour la fourniture du service de récurage des conduites sanitaires et pluviales au mètre linéaire

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-028-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de récurage des conduites sanitaires et pluviales au mètre linéaire (appel d'offres 2015-50-42) à Vacuum national, services aux industries inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 289 678 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-52

Dépôt du rapport annuel 2014 des activités de la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2015-027](#)

Le rapport annuel 2014 des activités de la Direction du service de police est déposé, à titre d'information.

CV-2015-07-53

Entente à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec pour l'élaboration d'une stratégie de développement des activités agroalimentaires pour la mise en œuvre d'actions prioritaires

[Document d'aide à la décision URBA-2015-173](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'entente à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec pour l'élaboration d'une stratégie de développement des activités agroalimentaires pour la mise en œuvre d'actions prioritaires, visée par la résolution C-2015-33 de cette communauté, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-2015-173, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-54

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

[Document d'aide à la décision DEV-2015-100](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant maximum de 75 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-100, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-55

Renouvellement du contrat à intervenir avec Pattison outdoor advertising, a division of Jim Pattison industries LTD relatif à l'implantation de structures publicitaires et d'information publique sur le territoire de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2015-102](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De conclure le contrat de renouvellement numéro 2 du contrat conclu le 4 août 1999 concernant l'implantation de structures publicitaires et d'information publique sur le territoire de l'ex-Ville de Lévis, à intervenir avec Pattison outdoor advertising, a division of Jim Pattison industries LTD, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-102, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-56

Entente de visibilité à intervenir avec 9296-0194 Québec inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2015-101-R-2](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure l'entente de visibilité à intervenir avec 9296-0194 Québec inc., concernant une campagne de publicité ou de promotion dans le cadre du projet de *Complexe de deux glaces Honco de Lévis*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-101-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-57

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage salle de quilles dans la zone M1733, avenue Taniata, située à proximité du poste de transformation d'Hydro-Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-165](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-165, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-06-33.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-58

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue des Rainettes, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-174](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de Règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-06-36.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-59

Adoption du Règlement RV-2015-14-67 modifiant le règlement RV-2015-14-40 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2015-013-R-2](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-67 modifiant le règlement RV-2015-14-40 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs et pour la location de salles ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2015-14-67 modifiant le règlement RV-2015-14-40 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-60

Adoption du Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-010](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-70 sur la

vidange des installations septiques a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir les normes relatives au service de vidange des fosses septiques des immeubles situés dans les limites du territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-61

Adoption du Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-2015-162](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer un comité consultatif d'urbanisme, en remplacement des comités consultatifs d'urbanisme créés par les conseils d'arrondissement et du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville, dont le mandat est de formuler des avis et de faire des recommandations aux conseils d'arrondissement pour toute demande relevant de leurs compétences et au conseil de la Ville pour toute demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et pour tout autre sujet soumis par ce conseil qui relève de sa compétence et qui n'est pas visé par le mandat du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-74 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-62

Adoption du Règlement RV-2015-14-75 modifiant le Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2015-144-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-75 modifiant le Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer que ce comité exerce les fonctions confiées à un conseil local du patrimoine par la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'apporter certains changements concernant, notamment, le mandat des membres, le quorum, le secrétaire du comité et les conflits d'intérêt ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-75 modifiant le Règlement RV-2009-08-82 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-63

Adoption du Règlement RV-2015-14-80 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis (stationnement municipal, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-080](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-80 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement tous les jours, entre 6 h et 9 h, dans le stationnement municipal situé sur la rue Saint-Laurent, près de la Gare intermodale, sur les lots 5 368 218 et 4 457 030 du cadastre du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-80 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-64

Adoption du Règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations unifamiliales jumelées et unifamiliales en rangée, prolongement de la rue Abbé-Ruel, zone H1232, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-170](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H1232, les habitations unifamiliales jumelées et les habitations unifamiliales en rangée et de prévoir les normes applicables à ces usages ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-06-38.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-65

Adoption du Règlement RV-2015-14-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (problème de capacité portante, rues Ernest-Chouinard et Thomas-Chapais, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-175](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire sur les lots 5 523 557, 5 523 559, 4 399 026, 5 100 474, 5 100 475, 5 100 476, 5 100 478, 4 611 466 et 4 246 913 du cadastre du Québec, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les

constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère ainsi que les travaux de remblai, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2015-14-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-06-35.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-07-66

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2015-07-67

Période de questions

Un personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2015-07-68

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

À 16 heures 23, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
